

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

➤ Mise en accessibilité de l'arrêt de cars « village » sur la RD 52 par le Département

| Elus | Présences | Elus | Présences |
|------------------|--------------------------------|-------------------|-----------|
| Jean-Marie DAVI | X | Gilles BARLET | X |
| Joël CHANEL | X | Magali PERNELET | X |
| Sophie CHAPUIS | X | Gwenaëlle GILLAUX | X |
| Claude GUY | X | Fabienne FOURNEL | X |
| Sabine RUY | X | Roger FENET | X |
| Nicole ALLEGRINI | X | Jean-Louis GENTET | X |
| Bruno BOUILLOUX | Excusé– Pouvoir à J.M. DAVI | Emma GATINEAU | X |
| Frédéric CHARVET | X | | |

Roger FENET a été désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 février 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 février vous a été adressé par mail le 11 février 2022.

- **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 3 février 2022.**

2 - Grand Bourg Agglomération :

- **Avis du conseil municipal sur le Pacte de Gouvernance Territoriale** :

Le Pacte de Gouvernance Territoriale est l'aboutissement de nombreuses séquences de concertation avec les maires du territoire (Conférences Territoriales).

Ce pacte a pour objet premier de sceller des modalités de travail et d'appuis respectifs entre GBA et les communes membres. Il précise :

- Le fonctionnement des instances de gouvernance de l'agglomération
- Les engagements de l'agglomération en matière de soutien aux communes
- Les champs identifiés au titre de la déconcentration des politiques communautaires.

Ce pacte vise à donner des lignes directrices et des objectifs partagés entre l'intercommunalité et les communes membres (engagements respectifs et mise en valeur de l'ensemble des services proposés par Grand Bourg Agglomération), tout au long de l'actuelle mandature.

Engagements 2020/2026 :

- ✓ Renforcer les conférences territoriales comme instances locales de décision
- ✓ Organiser la déconcentration (développement de l'offre de services aux habitants, déléguer la gestion d'équipements communautaires de proximité exemple : skate parc Tossiat)
- ✓ Les services aux communes (ADS, juridique, prêt de matériels, fourrière animale...).

Les soutiens financiers aux communes :

- ✓ Le plan d'équipement territorial (2019/2023)
- ✓ Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 113 154 € pris en charge en 2021
- ✓ L'allocation de solidarité (communes -1000 hab.)
- ✓ Le partage de la fiscalité des zones d'activités économiques
- ✓ Les attributions de compensation
- ✓ La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Conformément au cadre réglementaire fixé par la loi engagement et proximité, chaque commune doit être sollicitée pour émettre un avis concernant ce pacte de gouvernance : 2 mois pour approuver le projet et émettre toute proposition de modification.

- **Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le Pacte de Gouvernance Territoriale.**

- **Adhésion 2022/2024 au service économe de flux (SPL ALEC AIN) :**

L'économe de flux est un service d'intérêt général, permettant de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie, mutualisé entre les communes d'une même intercommunalité. L'objectif est de permettre de mener à bien une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine. L'économe de flux, à partir d'une connaissance fine du patrimoine, accompagne la commune dans ses projets énergétiques.

Grand Bourg Agglomération maintient ce programme en place depuis 2018 (33 communes engagées en 2021 dont Tossiat) et montre ainsi sa volonté de soutenir les communes dans leur maîtrise de consommations d'énergie.

Deux niveaux d'intervention :

- ✓ Niveau 1 Pré-diagnostic du patrimoine communal : réalisation d'un bilan énergétique du patrimoine - Suivi énergétique annuel
- ✓ Niveau 2 Actions personnalisées : appui technique sur les projets de rénovation et de construction.

L'adhésion est de 0.33 €/habitant/an (459 €).

➤ **Le Conseil municipal à l'unanimité,
DÉCIDE**

- **D'adhérer à ce service d'Économe de flux pour la période du 1er février 2022 au 31 décembre 2024**
- **De désigner M. Joël CHANEL comme « élu référent »**
- **De désigner M. Maxence BOURGEOIS comme « agent technique référent » ;**
- **De désigner Mme Ghyslaine TOUSSAINT comme « agent administratif référent » ;**
- **De participer à hauteur de 0.33 € par habitant et par an ;**
- **De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».**

AUTORISE

Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

- **Grand Cycle de l'Eau** : programmation pluriannuelle des investissements 2023/2024 – priorisation des travaux : En priorité un, la mise en séparatif des réseaux. Le maire a demandé que les travaux du lotissement En Bériat priorisé en deux, passent également en priorité une.

3 - Commissions communales :

Commission Animation-Culture/Economie locale

- Réunion de préparation le 11/03/2022 à 20h00 du forum des associations le 03/09/2022, en coopération avec Certines.
- Réunion d'information le 24/03/2022 « Connaissance des bases de la vie d'une association » animé par l'Agfca – une affiche sera déposée chez les commerçants.
- Animation avec Dieselle compagnie/club Amitié Loisirs/club photos : prochaine réunion le 05/04 - spectacle prévu en octobre.
- Rencontre des commerçants le 6/04/2022 à 19h30 à l'extension de la salle des fêtes avec la CCI.
- Le 10/04/2022, le club photos réalisera des photos à la sortie du bureau de vote lors de l'élection présidentielle, les personnes pourront ensuite les récupérer.
- Le 14/05/2022 : 700 ans de la Charte de Franchises de Tossiat en présence de Paul Cattin et Florence Beaume.
- Vente du bâtiment au centre village (ex. restaurant) : prise de contact avec les bailleurs sociaux Dynacité et Semcoda. Dynacité devrait se prononcer sur la faisabilité de l'opération (la commune demande à ce que le projet prévoit une partie « commerce »).

Commission Communication

Echo de la Chanaz de mars : BAT validé le 19/02 – la livraison a pris du retard en raison d'un problème de réception mail.

CCAS

Organisation d'actions : prévention routière et prévention des chutes à la rentrée de septembre. Une information sera faite auprès des seniors lorsque les dates des actions seront connues.

CME

- Séance du 4 mars : plantation d'une dizaine de plans d'une haie bocagère le long de la route de la Vavrette (invitation de la commission environnement)
- Séance du 18 mars : intervention d'Alain Perdrix sur le fonctionnement d'une commune.

Commission Environnement

- Film « Ma vie zéro déchet » repoussé à l'automne/hiver
- Aire de stockage des déchets verts : proposition d'emplacement vers la Cuma et la « forêt de l'an 2000 » près d'En Bériat – mise en place à l'automne
- « Une naissance, un arbre » : Bons retours – Ne pas offrir des arbres qui resteront en pots
- Réunion mairie de Journans le 17/02/2022 « voies douces intercommunales » : la mobilité douce est un sujet d'importance pour GBA. Des études sont en cours pour établir une jonction de voie verte entre Bourg et Ceyzériat, des investissements importants ont été réalisés de Bourg-en-Bresse à Saint-Trivier-de-Courtes pour la création de cette première voie. L'objectif du projet est de permettre aux cyclistes de trouver une voie balisée, sécurisée, identifiée. Le groupe de travail est constitué de Joël Chanel, Sophie Chapuis et Claude Guy. La prochaine réunion se déroulera le 22 mars à 19h30 à la mairie de St Martin du Mont. Chaque commune se charge d'identifier des itinéraires possibles.
- Opération « Village propre » : samedi 09/04/2022 à 9h30
- Bornes électriques : voir avec le SIEA qui souhaite en implanter dans toutes les communes.

Commission Finances

Réunion le 7 mars 2022 à 19 h : Préparation BP 2022.

Commission Scolaire et Périscolaire

- Compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars : préparation du conseil d'école du 8 mars
 - ✓ Parking : la bande de terrain n'est pas assez large pour être aménagée en parking public.
 - ✓ Amélioration de la sécurité aux abords de l'école : le feu fonctionne d'une manière fixe aux horaires de l'école. Une ampoule clignotante a été commandée.
 - ✓ Demande d'une 3^{ème} ATSEM pour l'année scolaire 2022/2023 (forte probabilité d'une classe de GS/CP ou de GS/CE1) : le conseil est favorable pour un temps partiel (9h50 hebdo annualisés).
- Renouvellement matériel informatique : les enseignants souhaitent l'achat de tablettes : rdv avec le conseiller informatique le 17/03/2022 – Estimation 200€/tablette + 50 €/coque + 30 €/point wifi.
- Révision des tarifs cantine et services périscolaires pour la rentrée septembre 2022 :
Cantine : Le montant facturé par Bourg traiteur est passé de 2.70 €TTC à 2.81 €TTC au 01/09/2021. La participation des familles est, depuis février 2021, de 4.10 €/repas. Le reste à charge pour la commune est de 24 013 € en 2021.
La commission propose une augmentation de 0.15 €, au lieu de 0.25 € nécessaire pour couvrir l'augmentation du prestataire (+0.14 €) et l'inflation (2.8 %) :

| TARIFS CANTINE | Enfants | | Adultes | |
|---------------------|---------|-------------|---------|-------------|
| | Actuel | Proposition | Actuel | Proposition |
| inscription normale | 4,10 € | 4,25 € | 5,90 € | 6,05 € |
| inscription tardive | 6,00 € | 6,15 € | 6,50 € | 6,65 € |

De bons retours sur la qualité des repas.

Garderie : Le reste à charge pour la commune est de 23 131 € en 2021. Il est proposé d'augmenter le service de 0.05 € correspondant à l'inflation.

| TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE | Matin | | Soir | |
|---------------------------------|----------|-------------|--------|-------------|
| | Actuel | Proposition | Actuel | Proposition |
| 1er enfant | 1,35 € | 1,40 € | 1,85 € | 1,90 € |
| 2e enfant | 1,15 € | 1,20 € | 1,65 € | 1,70 € |
| 3e enfant | 1,05 € | 1,10 € | 1,45 € | 1,50 € |
| 4e enfant et au-delà | gratuité | | | |

Ces propositions seront validées lors du conseil dédié au vote du budget 2022.

Commission Travaux Bâtiments

- Travaux bâtiments salle informatique et classe Mme Rétif : les travaux, estimés à 125 000 €, sont repoussés à l'année prochaine afin de constituer les demandes de subventions. Choix du maître d'œuvre à faire (2 devis en cours).
- Réfection des stores du bâtiment maternelles et cantine : devis en cours. Les travaux seront réalisés au printemps.
- Éclairage de l'église : attente de deux devis.
- Remplacement porte mairie et local technique : fait le 4/03.
- Remplacement menuiseries salle des fêtes prévu du 28/02 au 09/03 (Entreprise Bouly).
- Salle du château : Locaux trop humides pour être utilisés - proposition de rétrocession au bailleur.
- Réflexion sur l'occupation des bâtiments communaux par les associations : Les locaux mis à disposition de plusieurs associations (vigneronne, club photos, pompiers...) sont vétustes, difficiles d'accès, trop exigus, inadaptés. Une réflexion sera engagée.
- Installation de la Wifi à la salle des fêtes et d'un vidéo projecteur : consultation en cours.
- Dispositif HAISSOR - réunion du 15/02/2022 : élaboration du Projet de Vie Sociale et Partagé. Prochaine réunion le 08/03 avec une visite des logements Haisor à Beny.

Commission Voirie

Ecluse Mulaty : Réalisation d'un aménagement de sécurité

- ✓ Avis de marché pour cette consultation paru dans l'édition papier du Progrès du lundi 7 février - Date limite de remise des offres le 01/03/2022 à 12h00.
3 réponses reçues : SOCATRA TP (72 979,50 €) COLAS France (87 550,30 €) et EUROVIA ALPES (80 753,44 €). L'étude des dossiers est en cours par l'Agence d'Ingénierie.
 - ✓ Emprise du domaine public routier départemental : il convient de signer une convention avec le département de l'Ain, afin de définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement de l'Ecluse au lieu-dit « Mulaty ».
Cette convention précise les engagements respectifs des deux collectivités.
La commune de Tossiat assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de l'aménagement.
Le département assurera l'entretien de la couche de roulement, l'entretien et la mise en conformité des panneaux de signalisation directionnelle. Il assurera les charges d'entretien et de fonctionnement relatives aux chaussées (hors plateau, coussins ou ralentisseurs).
- **Le Conseil municipal à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer la convention relative à la création d'une écluse au lieu-dit « Mulaty » avec le département de l'Ain.**

Mise en accessibilité de l'arrêt de cars « Village » sur la RD 52

L'arrêt de cars « village » sur la RD52 a été défini prioritaire dans les schémas d'accessibilité programmée pour les transports en commun de l'Ain.

La réalisation des travaux est assurée par le Département de l'Ain dans le cadre d'une convention de partenariat avec la région Rhône-Alpes : montant estimé 37 181.65 € TTC.

La convention que doit signer la commune a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement.

La commune assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de l'aménagement.

Le Département de l'Ain assurera les charges d'entretien et de fonctionnement relatives aux chaussées sur RD hors quai.

- **Le Conseil municipal à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer la convention relative à la mise en accessibilité de l'arrêt de cars « village » sur la RD 52 avec le département de l'Ain.**

Jumelage

- Assemblée générale extraordinaire 10/02/2022 : Président Lucien Romand, secrétaire Laurent Lemaitre, trésorière Claude Brendel.
- 30ème anniversaire - 26/05 : pot de bienvenue, 27/05 : visite soieries Bonnet, restaurant, visite théâtrale de Pérouges, barbecue, 28/05 : inauguration salles avec la participation de « La vigneronne », soirée officielle, départ des allemands le dimanche 29/05. Appel des habitants pour loger les allemands qui viendront.

4 - Administration générale :

Dénomination de bâtiments publics

Sur proposition de la commission « Animation, Culture », il est proposé de baptiser deux bâtiments communaux, en l'honneur de deux personnalités de la commune :

- René PARISSET (né le 01/07/1926 à Mantenay-Montlin) a été directeur d'école à Tossiat de 1969 à 1981. Il exerçait parallèlement la fonction de secrétaire de Mairie/instituteur jusqu'en 1983. Il a créé un « Sou des écoles laïques » en 1975 avec comme premier objectif d'ouvrir une cantine scolaire. En 1983, n'étant plus secrétaire de mairie, il a été élu 1er adjoint jusqu'en 1995. René PARISSET n'a eu de cesse de témoigner de son passé de Résistant auprès des élèves, tout particulièrement ceux de son lycée (Lalande). Jusqu'à une période très récente, il corrigeait le Concours de la Résistance. Il a été le trésorier de l'association « Résistance Lycée Lalande » jusqu'en septembre 2016.

Le conseil municipal propose de dénommer la salle du conseil « René PARISSET ».

- Roger BLATRIX, né à Tossiat le 13/07/1928, a été conseiller municipal en mars 1971 puis maire de décembre 1981 à 2001. Avec son adjoint, René PARISSET, il a contribué au développement de Tossiat à l'aube du XXI^e siècle, en œuvrant pour l'agrandissement du groupe scolaire (maternelle, cantine), l'ouverture de la bibliothèque (au château puis au sud du groupe scolaire), la réfection du clocher et de l'église, la création du deuxième stade de football, les jumelages avec Hackenheim et Ungureni, la rénovation du lavoir de la Chanaz, la construction de la salle des fêtes en 1994, la construction d'un bâtiment pour les employés communaux et les pompiers, la mise en route du lotissement Opac du Pré de la porte et de la zone d'activité de La Vavrette.

Le conseil municipal propose de dénommer la salle des fêtes « Roger BLATRIX ».

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité, DONNE son accord et APPROUVE :**

- **Le nom de René PARISSET pour baptiser la salle du Conseil,**
- **Le nom de Roger BLATRIX pour baptiser la salle des fêtes.**

Des plaques seront apposées sur les bâtiments (avec indications de faits significatifs de la vie des deux personnalités).

Révision loyer annuel du presbytère

Le bail du presbytère peut faire l'objet d'une révision annuelle au 1er janvier, conformément aux termes du bail, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

Le montant du loyer au 1er janvier 2021 est de 966.13 €. L'indice du 2ème trimestre 2021, servant de référence au loyer, est de 131.12 soit une augmentation de +0.42 %.

Il est donc proposé le calcul suivant : $966.13 \text{ €} \times 131.12 / 130.57 = 970.20 \text{ €}$.

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le montant du loyer annuel 2022 du presbytère comme ci-dessus proposé.**

Projet d'aménagement intégrant le projet « Ages&vie » :

La commune de TOSSIAT entend acquérir une parcelle de terrain d'environ 4400 m² à détacher de la parcelle cadastrée section ZD n°216 située sur le Commune de TOSSIAT lieudit En Chessenin laquelle appartenant à Monsieur Noël BLATRIX moyennant le prix de 30 € le mètre carré auquel il conviendra d'ajouter les frais de géomètre et d'acte de vente.

Par ailleurs, la Commune entend solliciter Maître Emilie BAILLY, notaire à PONT D'AIN pour la représenter lors de son acquisition.

Cette acquisition sera notamment soumise à la condition de l'obtention d'un permis d'aménager.

En effet, suite à cette acquisition, la Commune entend revendre après division, la parcelle ainsi acquise savoir :

- partie à la société dénommée AGES&VIE dont le siège social est situé à BESANCON (25000) – 3 rue Armand Barthet, laquelle ayant d'ores et déjà indiqué à la Commune vouloir édifier deux maisons individuelles devant accueillir des séniors ;
- partie soit deux terrains à bâtir viabilisés à une ou plusieurs personnes devant remplir des critères non définis à ce jour.

Un élu émet des réserves sur le montage financier présenté précédemment.

- **Le Conseil municipal, au vu de ce qui précède, avec 14 voix POUR et 1 abstention :**
 - **AUTORISE le Maire à solliciter un géomètre en vue de l'obtention du permis d'aménager ;**
 - **AUTORISE le Maire à solliciter Maître Emilie BAILLY, notaire à PONT D'AIN afin que celle-ci représente la Commune de TOSSIAT pour son acquisition ;**
 - **AUTORISE le Maire à signer tous actes sous-signatures privées ou authentiques se rapportant à l'opération susvisée.**

Election présidentielle des 10 et 24/04/2022 : Tableau des permanences (voir ci-joint).

5 - Urbanisme :

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- Permis de construire

- PERRAT Colin – 293 ch. de la Bouvatière : extension

- Déclarations préalables :

- MARTIN Marjorie – 91 ch. de l'Echaly : abri de jardin
- D'IZIDORO Philippe – 112 place de l'Eglise : fenêtre de toit
- FASSEUR Erik – 4 impasse des Ecorchoux : panneaux photovoltaïques
- GIRIN Thierry – 53 rte de la Grande Vavrette : piscine

- Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- Consorts PARISET – En Bériat
- Consort JUILLARD – Aux Terries

6 - Questions diverses :

- Plan communal de sauvegarde : réunion prévue le 11 mars 2022 avec l'association.
- Bibliothèque : réunion le mardi 15/02 avec le département pour un état des lieux. La convention est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2022.
- Avancement des travaux fibre : fin des travaux prévue au 3^{ème} trimestre 2022.
- ONF - programme de coupe en forêt : rencontre prévue le 09/03/2022 pour le renouvellement de la convention.
- Permanences d'accès aux droits au Pôle Territorial Sud Revermont à Ceyzériat le 2^{ème} mardi du mois (sur RDV).
- Organisation d'une collecte pour l'Ukraine : Une affiche informative sera jointe à l'Echo de la Chanaz. Les dons seront réceptionnés en mairie aux heures d'ouverture.
- La cérémonie des vœux n'ayant pu avoir lieu pour raison sanitaire, une soirée d'échange avec les habitants de Tossiat sera organisée le vendredi 8 juillet 2022 à 18h30 à l'extension.
- Cérémonie en l'honneur de la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars à 18h00.

Prochain conseil le jeudi 7 avril 2022 à 20h.

La séance est levée à 22 h 35.